Délégation Nationale CFDT Société Générale
Espace 21/2 - 32, Place Ronde - La Défense 7
Téléphone: 01 42 14 41 18 Télécopie: 01 42 14 93 77
E-mail : delegation-nationale@cfdt-sg.fr

COMPTE-RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MUTUELLE
Du 6 décembre 2016

Le procès verbal de la réunion du 27 septembre 2016 a été approuvé par la majorité des administrateurs (2 absentions), sous réserve de quelques modifications à apporter.

- Page 4 : confirmation des candidatures dans les différentes commissions
- Le Président et le Trésorier sont membres de droit de la Commission Financière.
- Page 5 : désignation des Responsables des fonctions clés.
- Page 8 : rappel que la soulte doit tenir 30 ans (sous-entendu que les régimes durent au moins aussi longtemps).
- Page 9 : rappel à faire que plusieurs administrateurs sont opposés à un régime à options. En tout état de cause, un tel régime ne doit pas coûter à la Mutuelle et qu'en aucun cas cela ne doit dégrader les régimes existants.
-

Rapport de la Commission de Contrôle

Elle a examiné le cahier des procédures et le mode opératoire des prestations dentaires sur la période de septembre à novembre 2016 en examinant les documents traités par la surveillance permanente et d'autres de façon aléatoire. Il subsiste un risque potentiel sur l'exactitude de la formule de calcul utilisée par la surveillance permanente. Une réécriture plus claire de cette formule est demandée. La Commission étudiera le suivi des réclamations au cours du 1er trimestre 2017.

Rapport de la Commission Financière

Tout se passe comme prévu. Pas de réaction des marchés suite aux événements politiques. Les mouvements imprévus sont sans impact sur le marché financier français.

Les obligations convertibles étaient une bonne aubaine pendant 4/5 ans, mais le sont moins maintenant car on observe un peu de mou. Il convient de sortir d'Amundi malgré une moins-value. Pour le reste des convertibles il y a lieu de patienter afin de pouvoir vendre quand on est revenu au prix d'achat. Au niveau des liquidités la Mutuelle est bien et ne doit pas anticiper sur d'éventuelles possibilités de mouvements en début d'année.

La Commission demandera au Conseil un mandat pour pouvoir agir sur des opérations ciblées. Il y a également lieu de fixer des seuils ligne par ligne. Si la valeur devait passer sous ce seuil, il faudra vendre.

La Commission demande un mandat spécifique au Conseil pour investir 500 K€ d'investissements supplémentaires en SCPI pour exploiter éventuellement des réévaluations à venir dans certains supports déjà détenus ou nouveaux. L'enveloppe passe ainsi de 3 à 3.5 millions d'€. Le mandat a été accordé à l'unanimité (14 voix pour).

Rapport de la Commission d'Audit Interne
Didier PELTIER a été réélu au poste de Président. La Commission a donné un avis favorable sur le rapport ORSA 2016.

Rapport de la Commission Sociale
Christian ATTOU a été réélu en tant que Président.
4 dossiers concernant des actifs (dont un présenté par une assistante sociale) ont été examinés. Tous ont été accordés pour un montant total de 1 050 €. Ils concernaient les secteurs Handicap, Dentaire, Ostéopathie et Psychomotricité pour enfant. 9 dossiers sont en attente et seront traités lors de la prochaine réunion.

Evolution des Prestations
Pour les dix premiers mois de l'année une croissance de 2.38 % a été observée. Les lignes qui ont été le plus impactées sont : la médecine (chambre particulière) – l'appareillage (audioprothèses) ce qui confirme la nécessité d'adhérer au réseau pour maîtriser les dépenses – les actes médicaux et le dentaire (augmentation sur les volumes). Il est à noter une baisse sur le poste chirurgie, directement liée à la modification du contrat responsable. Le reste à charge par contre augmente sensiblement pour l'adhérent. On note également un transfert des cliniques vers les hôpitaux. La Mutuelle est au plafond du contrat responsable en matière de remboursements. La seule compensation pour amortir le reste à charge est d'augmenter le plafond de la chambre individuelle (qui est de 70 € actuellement).

Calendrier des CA en 2017
Mardi 31 janvier à 10 h – Jeudi 30 mars à 10 h – jeudi 29 juin à 14h (suivi de l'AG) – mardi 10 octobre à 10 h – jeudi 14 décembre à 10 h

La Dépendance
Deux types d'offres :
OCIRP : chacun acquiert des points au fur et à mesure – pas d'exclusion du système – avantage pour ceux qui cotisent très tôt – inconvénient car rente à minima voire nulle si cotisations sur une période courte.
MUTEX : montant de la cotisation fixé selon l'âge du souscripteur – rente future prédéfinie selon les cotisations – avantageux pour les personnes qui ne cotisent pas très longtemps).
Un tableau comparatif des deux systèmes fait ressortir un avantage pour MUTEX.
La SG commercialise une offre dépendance avec un tarif préférentiel pour les salariés et retraités, très proche de l'offre MUTEX.
Plusieurs solutions s'offrent à la Mutuelle :

- Les administrateurs ne sont pas convaincus de cette démarche et la Mutuelle ne propose rien au niveau de la dépendance.
- La Mutuelle choisit l'offre de OCIRP.
- La Mutuelle choisit l'offre de MUTEX.
- La Mutuelle choisit l'offre SG.

Il est voté la poursuite de l'étude sur l'offre dépendance (9 voix pour – 6 voix contre – 1 abstention) et notamment sur l'offre MUTEX (7 voix pour – 5 abstentions et 4 voix pour ne rien proposer et laisser le choix à l'adhérent).
La Mutuelle poursuit donc les travaux avec MUTEX, à condition que les frais de gestion restent corrects.

ORSA
Le rapport ORSA a été validé à l'unanimité (16 voix pour).

Remplacement de M. CLAUZEL
La cooptation de la candidature de Dominique TANNEAU en remplacement de Jean-Pierre CLAUZEL n'a pas été validée (6 voix pour et 10 bulletins blancs sur 16 votants).
M. TANNEAU a été présenté comme ayant des compétences d'organisation et des qualités personnelles pour accéder à un poste de fonction clé dans le futur.
Une nouvelle cooptation aura lieu lors du Conseil de janvier 2017.

ISF et allocations orphelins – handicapés
Sur 69 allocations orphelins et 71 allocations handicapés, 3 sous soumis à l'ISF en 2016.
Il est acté d'enlever la référence à l'ISF (13 voix pour – 1 voix contre et 2 abstentions).

Envoi des cartes tiers payant
Les cartes ont été envoyées aux adhérents.

Outil de gestion
La bascule sur le nouvel outil de gestion est programmée pour mi-2017. La Mutuelle sera aidée par un Cabinet externe pour la prise en main du nouvel outil. Des points d'étapes seront faits, ainsi que des bascules à blanc.

Actions de prévention en province
En 2016 des actions de prévention avec gestes de premiers secours ont eu lieu à Lille, Dunkerque, Nice, Evreux et Val de Fontenay.
Le calendrier 2017 n'est pas encore défini, mais quelques actions sont d'ores et déjà prévues courant du 1er trimestre. Les administrateurs souhaitent être associés aux actions ayant lieu dans leur région.

Gestion Electronique des Données (GED)
Elle fonctionne depuis mi octobre 2016. 150 dossiers sont traités par jour par le biais de la GED. Une info sera faite sur le sujet dans le prochain numéro de l'ESSOR.

Abandon de CGA du régime Mutuelle SG
La Direction de CGA a décidé d'abandonner notre régime Mutuelle au 1er janvier 2017. Ils adhèrent à GENERALI (combiné Mutuelle/Prévoyance). Etant donné que leur régime est déficitaire, le montant du déficit leur sera réclamé (37 000 € en 2016 + le déficit de début 2017).
Le personnel a été avisé en date du 5 décembre 2016. Les anciens retraités auront le choix de rester à la Mutuelle de la SG ou d'adhérer à GENERALI. Les futurs retraités quant à eux n'auront pas le choix, ils devront rester à GENERALI. Les administrateurs s'étonnent du manque de cohérence entre les différentes directions de la SG.

Adhésion des conjoints
Suite à l'opération « adhésion des conjoints sans surcote » lancée en juillet 2017 pour un an, aucune augmentation flagrante n'a été décelée. La situation reste stable et les adhésions compensent les départs.

Sur-complémentaire
La question qui se pose est « Sommes-nous prêts à proposer quelque chose ? ».
L'idée de faire une enquête a été abandonnée (12 voix contre).
La peur est que la Direction se désengage du contrat obligatoire et baisse les prestations si une sur-complémentaire voit le jour.
Le risque est de devoir augmenter le régime de base car avec une sur-complémentaire les adhérents seront mieux remboursées et risquent de consommer plus.
Une sur-complémentaire peut aussi représenter une entrave à des négociations avec l'entreprise pour

améliorer les prestations de base du régime obligatoire.
Il faut proposer un régime de sur-complémentaire à plusieurs paliers.
Il convient de travailler avec un actuaire pour affiner et proposer des tarifs attractifs.
Les administrateurs ont voté la poursuite des travaux sur un régime de sur-complémentaire (7 voix pour – 6 abstentions – 1 voix contre). Une mise en place pourrait être programmée pour le 1er septembre 2017.
Il serait bien de prévoir la possibilité d'adhérer à la sur-complémentaire dans le nouvel outil de gestion (l'adhérent saisit lui-même sa souscription dans l'espace personnel).

Besoins des personnes à revenus modestes
Il est évoqué de faire une offre pour les personnes des régimes facultatifs à revenus faibles (prestations moindres avec cotisations moindres). Les retraités âgés n'utilisent pas toutes les prestations proposées et il est évoqué la possibilité de faire un choix des prestations avec un paiement adapté.
La difficulté est de déterminer le seuil de pauvreté. Celui en vigueur officiellement est très bas (pour les revenus de 2015 il est de 17 490 € pour un couple et avant abattement des 10 %).
Plusieurs solutions sont possibles :

- Diminution des cotisations par prélèvement sur la soulte disponible
- Mise en place d'une sous-complémentaire (cette solution a été écartée d'office)
- Recours à la Commission Sociale
- Proposition indexée sur les ressources.
- Revoir le seuil de pauvreté.

Un débat sera relancé sur le sujet.